



Accident auto non resp-tiers indentifié- assurance ne paie pas

Par **REWINGSTON38**, le **20/05/2015** à **15:59**

Bonjour, J'ai été victime d'un accident de la route il y a 2 mois. J'ai 78 ans. Le conducteur en tort a refusé une priorité à droite et a embouti mon véhicule, une Xantia, avec sa camionnette. Cette personne était agressive, et n'a pas voulu signer de constat amiable. MAIS j'ai relevé le numéro de sa plaque d'immatriculation (il s'agit d'un chauffeur d'une société de transport). J'ai appelé la gendarmerie qui n'a pas souhaité se déplacer.

J'ai rempli mon constat, en notant le numéro de la camionnette et je l'ai transmis à mon assureur, Groupama. Ma voiture a été expertisée et réparée (environ 1800 euros, que j'ai avancés). Pour information, je suis assuré au tiers, 50 % de bonus.

Maintenant, j'attends que Groupama daigne me rembourser. On m'a ddé de porter plainte. La gendarmerie refuse de prendre ma plainte (j'y suis allé 4 fois !) car tiers identifié. Je suis allé voir un médecin l'après midi de l'accident car mal à une main et à un pied (choc dû au freinage brutal). J'ai un certificat. L'assurance me dde à nouveau d'aller porter plainte pour "coups et blessure". Le gendarme, charmant, qui m'accueille me dit que l'assurance se moque de moi... car elle a ts les éléments en sa possession.

L'assurance me dit ne pas avoir de document de la part de la personne qui a causé l'accident pour avoir sa version de l'accident. LRAR a été envoyée à son employeur (camionnette de location), sans résultat.

Donc, ns tournons en rond. Si je ne me trompe pas, je suis assuré au tiers, j'ai un accident non responsable avec un tiers identifié, je dois être pris en charge par mon assurance ??

Merci pour votre réponse.

Cdl't

Par **martin14**, le **21/05/2015** à **03:30**

Bjr

Faites votre plainte par Lrar au procureur de la république